

Séance ordinaire du 15 avril 2025

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 15 avril 2025, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames Martine André et Najah Zaoude ainsi que Messieurs les conseillers Gilles Massey et Jean Barrette.

Absent : Messieurs les conseillers Jacques Ostiguy et Ian Dellner.

Assistent également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière et Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2025-04-061

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 avril 2025.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2025
- 6.2 Défaut d'un membre du conseil d'assister aux séances du conseil municipal
- 6.3 Autorisation de signatures – approbation de l'acte de vente – lots 3 231 113 et 2 580 983

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Embauche – Postes étudiants – été 2025

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023
- 8.4 Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023
- 8.5 Octroi de contrat – Serveur et services informatiques

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Octroi de contrat – travaux d'électricité
- 10.2 Octroi de mandat – offre de services professionnels pour deux campagnes de lecture de débit dans le réseau d'égout sanitaire et combiné (eaux usées)
- 10.3 Octroi de contrat – service d'entretien ménager
- 10.4 Octroi de contrat – service d'entretien et coupe de gazon, de déneigement des bâtiments municipaux et d'entretien général (travaux divers)
- 10.5 Octroi de mandat – offre de services professionnels pour l'inspection de vannes de conduites secondaires
- 10.6 Achat fontaine extérieure – Centre des loisirs
- 10.7 Octroi de contrat – aménagement paysager

- 10.8 Octroi de mandat – offre de services professionnels pour la vérification de la qualité de l'air et de l'environnement intérieur
- 10.9 Autorisation de paiement – nettoyage d'urgence des fossés – rues Bellevue, des Noyers, des Peupliers et des Érables

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Octroi de mandat – offre de services professionnels – présentation de l'étude du rehaussement de la rue de la Baie – séance d'information
- 11.2 Autorisation – Achat de compost
- 11.3 Octroi d'un mandat de services professionnels – Gestion des dossiers de la Cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Semaine de l'action bénévole – reconnaissance de la Municipalité envers les bénévoles
- 12.2 Autorisation de paiement – Sur la table
- 12.3 Octroi de mandat – Événements pour l'année 2025

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2025-04-062

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2025

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2025 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey

Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-063

6.2 DÉFAUT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseiller no 6, monsieur Jacques Ostiguy, a fait défaut d'assister aux séances du conseil pour des raisons sérieuses et hors de son contrôle depuis le 14 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que le mandat d'un membre du conseil prend fin lorsque celui-ci n'a pas assisté aux séances du conseil municipal pendant 90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut surseoir à ce délai si le défaut d'assister aux séances du conseil est motivé par des causes sérieuses et hors de contrôle du membre du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces absences ne causent pas de préjudice aux citoyens de la Municipalité en raison de l'implication des autres membres du conseil;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉCRÉTER que l'absence du conseiller no 6, monsieur Jacques Ostiguy, depuis plus de 90 jours n'entraînera pas la fin de son mandat de membre du conseil puisque son absence résulte d'un motif sérieux et hors de son contrôle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-064

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURES – APPROBATION DE L'ACTE DE VENTE – LOTS 3 231 113 ET 2 580 983

CONSIDÉRANT QUE Planimax D.S.F inc. (« Planimax ») est propriétaire de deux immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 3 231 113 et 2 580 983 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil (« Immeubles »);

CONSIDÉRANT la demande de pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») où Planimax agit comme demanderesse dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-121690-229 et où la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Municipalité ») est mise en cause;

CONSIDÉRANT les recours en contestation d'évaluation foncière intentés par Planimax devant le Tribunal administratif du Québec (« TAQ ») dans le dossier SAI-M-326334-2309 à l'égard des deux lots ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente de règlement hors cour des deux litiges ci-avant mentionnés et que les termes et conditions de celle-ci sont consignés dans une Transaction-quittance qui fut signée par les parties entre le 26 février 2025 et le 24 mars 2025, laquelle est annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette entente de règlement hors cour, la Municipalité procédera à l'acquisition des lots ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à cette acquisition la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt numéro 385-2024, lequel est entré en vigueur le 15 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le projet d'acte de vente des lots susmentionnés joint à la présente et d'autoriser la signature de celui-ci afin de donner plein effet à la Transaction-quittance intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Vaudreuil-sur-le-Lac a fait publier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil sous les numéros 28 684 754 et 28 684 764 des avis d'assujettissement au droit de préemption contre les immeubles qui y étant désignés, soit les lots TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE CENT TREIZE (3 231 113) et DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS (2 580 983) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

En conséquence des faits précités, la Municipalité du Village de Vaudreuil-sur-le-Lac désire renoncer à son droit de préemption conformément à l'article 1104.1.5 (4) du Code municipal du Québec.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil approuve le contenu du projet d'acte de vente annexé à la présente pour l'acquisition des lots 3 231 113 et 2 580 983 ainsi que le contenu de la renonciation au droit de préemption annexé à la présente;

QUE le maire, Mario Tremblay, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Danielle Coupal, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente et la renonciation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

2025-04-065

7.1 EMBAUCHE – POSTES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT la demande de subvention d'Emploi Été Canada effectuée en décembre 2024, tel que confirmée par la résolution no. 2025-01-010 le 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué en février 2025 pour les postes d'étudiants en urbanisme et travaux publics (2);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de :

- Madame Laiba Nadeem à titre d'étudiante;
- Madame Janik Desrochers à titre d'étudiante;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'EMBAUCHER Madame Laiba Nadeem au poste d'étudiante et de fixer la date d'entrée en fonction au 20 mai 2025 aux conditions déterminées par le conseil;

D'EMBAUCHER Madame Janik Desrochers au poste d'étudiante et de fixer la date d'entrée en fonction au 26 mai 2025 aux conditions déterminées par le conseil;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal, soit autorisée à signer les contrats, tels que négociés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 11 avril 2025 pour un montant de 50 832,30 \$;

Chèques émis par la Municipalité	0 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	26 124,94\$
Salaires nets	24 707,34\$
TOTAL	50 832,30\$

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période se terminant le 11 avril 2025 au montant de 99 901,37\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André

Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13234 à 13253 et les paiements par virement numéros : 250401 à 250412 totalisant un montant de 99 901,37\$ en date du 11 avril 2025;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Mario Tremblay, fait rapport aux citoyens de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés BCGO.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Le rapport du maire sera diffusé sur le site Internet de la Municipalité.

8.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le Conseil prend acte du rapport financier préparé et déposé par la greffière-trésorière ainsi que du dépôt du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparé par la société de comptables professionnels agréés BCGO pour l'exercice financier de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac terminé le 31 décembre 2023.

8.5 OCTROI DE CONTRAT – SERVEUR ET SERVICES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QU'il s'avère essentiel et indispensable que le serveur informatique présentement utilisé par l'organisation municipale soit remplacé par un serveur plus performant afin d'éviter un éventuel bris de services;

CONSIDÉRANT QUE la firme Informatique Commerciale du Suroît (ICS) inc. est présentement le fournisseur de services informatiques de la Municipalité et que diverses applications, logiciels et autres composantes émanant de cette firme sont déjà intégrés aux équipements informatiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît hautement souhaitable de maintenir la relation d'affaires développée depuis maintenant plusieurs années avec le fournisseur actuel de services de la Municipalité afin de maintenir l'accessibilité aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Informatique commerciale du Suroît (ICS) inc. le 20 mars 2025, laquelle apparaît satisfaire pleinement aux besoins actuels de nature informatique de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du serveur est prévu au PTI 2025-2026-2027 et que les sommes en lien avec cette offre de service sont disponibles au fonds de roulement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal octroie à la firme Informatique Commerciale du Suroît (ICS) inc. le contrat de fourniture, d'installation et de configuration du serveur et autres pièces d'équipements de nature informatique décrite à l'offre de service datée du 20 mars 2025, pour une somme globale et maximale de 20 000 \$, en sus des taxes applicables;

DE FINANCER, tel que prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec, cette dépense à même un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur 3 ans, soit :

2025 : 7 000\$
2026 : 7 000\$
2027 : 6 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2025-04-068

10.1 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds FQM) a procédé à la visite des installations de la Municipalité le 5 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette inspection a permis de déceler certains changements à effectuer au panneau électrique afin d'améliorer la sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) entreprises;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour des travaux électriques à l'entreprise ayant transmis l'offre de prix la plus basse, soit l'entreprise M2électriciens, pour un montant de 4 032,50\$ avant taxes, selon le prix soumis le 7 mars 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-130-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-069

10.2 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DEUX CAMPAGNES DE LECTURE DE DÉBIT DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET COMBINÉ (EAUX USÉES)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à deux campagnes de lecture de débit dans le réseau d'égout sanitaire et combiné (eaux usées);

CONSIDÉRANT QU'une première campagne de mesure devra se faire en temps sec;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième campagne de mesure devra se faire en temps de fonte (nappe phréatique haute);

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro QC-2025-0356 reçue de Simo Management inc. le 8 avril 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise Simo Management inc. afin de procéder à deux (2) campagnes de lecture de débit dans le réseau d'égout sanitaire et combiné (eaux usées) pour un montant total de 4 342,00\$ avant taxes, selon le prix soumis le 8 avril 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-414-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-070

10.3 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2024-10-184, le contrat pour les services d'entretien ménager entre la Municipalité et La Moppe Magique a été prolongé jusqu'au 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prolongé vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à un appel d'offres par invitation au courant des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la Municipalité doit prolonger le contrat pour les services d'entretien ménager pour une durée supplémentaire de deux (2) mois, soit jusqu'au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis le 18 septembre 2024 par La Moppe Magique (1) demeurent inchangés;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le contrat soit prolongé pour une période de deux (2) mois, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à l'entreprise La Moppe Magique selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission, pour un montant total estimé de 6 000\$, plus les taxes applicables, et ce, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-071

10.4 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D’ENTRETIEN ET COUPE DE GAZON, DE DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D’ENTRETIEN GÉNÉRAL (TRAVAUX DIVERS)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2024-10-185, le contrat pour les services d’entretien et coupe de gazon, de déneigement des bâtiments municipaux et d’entretien général (travaux divers) entre la Municipalité et La Moppe Magique a été prolongé jusqu’au 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prolongé vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à un appel d’offres par invitation au courant des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la Municipalité doit prolonger le contrat pour les services d’entretien et coupe de gazon, de déneigement des bâtiments municipaux et d’entretien général (travaux divers) pour une durée supplémentaire de deux (2) mois, soit jusqu’au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis le 18 septembre 2024 par La Moppe Magique (2) demeurent inchangés;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le contrat soit prolongé pour une période de deux (2) mois, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à l’entreprise La Moppe Magique selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission, pour un montant total estimé de 20 000\$, plus les taxes applicables, et ce, à même le budget d’opération.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-04-072

10.5 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’INSPECTION DE VANNES DE CONDUITES SECONDAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l’inspection de 63 vannes de conduites secondaires;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels numéro QC-2025-0133 reçue de Simo Management inc. le 19 mars 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise Simo Management inc. afin de procéder à l'inspection de 63 vannes de rue sur son territoire pour un montant de 3 197,25\$ avant taxes, selon le prix soumis le 19 mars 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-073

10.6 ACHAT FONTAINE EXTÉRIEURE – CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Anick Courval, urbaniste, de procéder à l'achat et à l'installation d'une fontaine extérieure au Centre des Loisirs – Parc J.E.A. Bernardin;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 2024-504 datée du 2 avril 2025 reçue de Roland Bourbonnais Ltée pour l'achat et l'installation d'une fontaine de marque Haws HW3377;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, au préalable, de couler une base de béton et d'assurer les raccords de plomberie;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCÉDER à l'achat et l'installation d'une fontaine de marque Haws HW3377 pour une somme totale maximale de 8 500\$ plus les taxes applicables;

DE COMPTABILISER l'achat comme étant une immobilisation et ce, suivant notre « Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations »;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 58-214-02-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-074

10.7 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une ressource externe spécialisée en horticulture pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix inclut également l'arrosage à plusieurs endroits dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de Valérie Boudreau Entretien Paysager a fait de l'aménagement paysager à Vaudreuil-sur-le-Lac dans les dernières années à notre satisfaction;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 23 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Valérie Boudreau Entretien Paysager est la plus basse conforme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Valérie Boudreau Entretien Paysager pour l'aménagement paysager de la Municipalité pour les trois (3) années 2025-2026-2027 pour un montant maximal total de 31 000 \$ avant taxes pour les années 2025, 2026 et 2027;

D'IMPUTER la dépense à même le poste budgétaire # 02-470-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-075

10.8 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE, suivant les travaux de remise en état du sous-sol du 128, rue des Rigolets (Centre communautaire), des quantités visibles de moisissures ont été détectées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et qu'il y a lieu de procéder à une vérification de la qualité de l'air et de l'environnement intérieur en lien avec la contamination fongique;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro MOI-250649 reçue de Nvira Environnement inc. le 4 avril 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise Nvira Environnement inc. afin de procéder à une vérification de la qualité de l'air et de l'environnement intérieur, pour un montant de 2 600\$ avant taxes, selon le prix soumis le 4 avril 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-130-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-076

10.9 AUTORISATION DE PAIEMENT – NETTOYAGE D'URGENCE DES FOSSÉS – RUES BELLEVUE, DES NOYERS, DES PEUPLIERS ET DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QU'une substance non identifiée a été déversée dans le fossé de la rue Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder de façon urgente au nettoyage du fossé;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement du nettoyage en urgence du fossé de la rue Bellevue, effectué par Sanivac le 11 avril 2025 et ce, pour une somme approximative de 2 500\$ avant taxes;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-415-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2025-04-077

11.1 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DU REHAUSSEMENT DE LA RUE DE LA BAIE – SÉANCE D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à une séance d'information relativement à l'étude du rehaussement de la rue de la Baie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de Efel experts-conseils le 28 mars 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal mandate la firme Efel experts-conseils afin de procéder à la présentation de l'étude du rehaussement de la rue de la Baie lors d'une séance d'information, pour un montant de 2 500\$ avant taxes, selon le prix soumis le 28 mars 2025;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-078

11.2 AUTORISATION – ACHAT DE COMPOST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre la collecte de résidus alimentaires à ces citoyens depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que la Municipalité peut récupérer 30% du compost produit à faible coût;

CONSIDÉRANT QUE la redevance de compost représente environ 50 tonnes métrique;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'achat de 50tm de compost mature au coût de 29\$ la tonne métrique, pour un total de 1 450\$ avant taxes;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-470-00-629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-079

11.3 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – GESTION DES DOSSIERS DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire confirmer le mandat de l'avocat représentant la Municipalité à la Cour municipale de Vaudreuil-Soulanges en 2025 et en 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Rancourt Legault Joncas Avocats s.e.n.c. pour représenter la Municipalité à la Cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Rancourt Legault Joncas Avocats s.e.n.c. reçue le 24 mars 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat à la firme Rancourt Legault Joncas s.e.n.c. afin de représenter la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à la Cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Rancourt Legault Joncas Avocats s.e.n.c. un montant maximal annuel de 10 000\$ avant taxes, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-04-080

12.1 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, les membres du Conseil municipal désirent souligner l'implication de ses bénévoles des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'un dîner de reconnaissance aura lieu le samedi 26 avril 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'achat de carte-cadeaux pour une somme maximale de 850\$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire #02-110-00-493;

D'AUTORISER le don de 35 exemplaires du livre de Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac aux bénévoles présents le 26 avril 2025, d'une valeur de 700\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-081

12.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – SUR LA TABLE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, les membres du Conseil municipal désirent souligner l'implication de ses bénévoles des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'un dîner de reconnaissance aura lieu le samedi 26 avril 2025;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Sur la table le 11 avril 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la dépense à Sur la table pour une somme maximale de 2 500\$, plus les taxes applicables.

D'IMPUTER la dépense à même le poste budgétaire #02-110-00-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-082

12.3 OCTROI DE MANDAT – ÉVÉNEMENTS POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins en événementiels, une ressource en planification, organisation et mise en place des événements prévus à la programmation pour l'année 2025 est nécessaire;

CONSIDÉRANT les propositions reçues les 7 et 11 avril 2025 de Boucle ton événement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat en planification, organisation et mise en place des événements à Boucle ton événement pour un montant maximale de 25 000\$, avec taxes, le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire #02-701-70-990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

À 20h10, monsieur le conseiller Jean Barrette quitte la séance et revient à 20h12.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2025-04-083

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h26 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 15 avril 2025 à 20h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du
Code municipal